



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



EN VOITURE, bien les installer pour mieux les protéger.

Pour les
tout-petits :

LE SIÈGE À COQUE



- Adapté jusqu'à 83 cm*.
- Installé dos à la route, à l'arrière ou à l'avant.
- Attention à désactiver l'airbag en cas d'installation à l'avant.

* certains sièges à coque sont homologués pour des tailles plus petites d'enfants, toujours suivre les instructions du fabricant.

Pour les moins
grands :

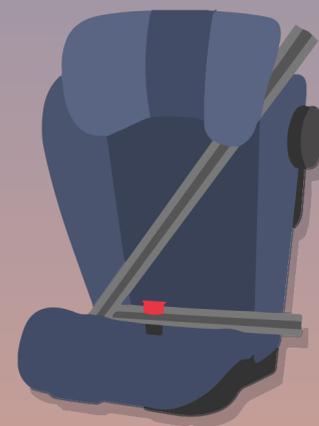
LE SIÈGE BAQUET



- Adapté jusqu'à 1 m.
- Siège doté d'un harnais ou d'un bouclier.
- Installé à l'arrière, tant que cela est possible dos à la route.

Pour les plus grands :

LE SIÈGE AVEC DOSSIER



- Jusqu'à 10 ans.
- Utilise la ceinture de sécurité du véhicule.
- Installé à l'arrière, face à la route.

L'installation des sièges enfants dos à la route est obligatoire jusqu'à 15 mois et conseillée tant que cela est possible.



Votre enfant grandit, son équipement aussi !
Veillez à l'installer dans un siège adapté,
pour son confort et sa sécurité.
Pour en savoir plus : securite-routiere.gouv.fr

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



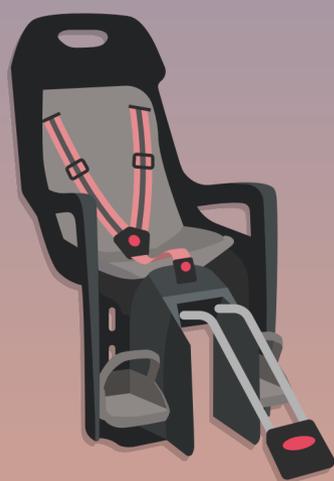
GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour les moins
grands :

JUSQU'À 5 ANS



- Siège homologué, muni d'un harnais, de repose-pieds réglables et de protections latérales.
- Peut être fixé à l'avant ou à l'arrière.

Pour les plus grands :

**AU-DELÀ DE 5 ANS,
JUSQU'À 14 ANS INCLUS**



- Siège homologué et adapté à des enfants plus grands, muni d'une ceinture de sécurité et de repose-pieds.
- Le transport d'un passager de plus de 14 ans est interdit.

Jamais sans son

ÉQUIPEMENT



- Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Au-delà, il est fortement recommandé.
- Le gilet rétro réfléchissant est obligatoire hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.



Votre enfant grandit, son équipement aussi !
Veillez à l'installer dans un siège adapté,
pour son confort et sa sécurité.
Pour en savoir plus : [securite-routiere.gouv.fr](https://www.securite-routiere.gouv.fr)

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**